

Mais la loi a pourvu au besoin d'une plus grande sécurité pour les citoyens, en instituant un Bureau de Contrôle qui aurait des attributions spéciales en même temps qu'une responsabilité propre qu'il partagerait avec le maire, chef de ce bureau.

C'est pour cette double responsabilité, cette double garantie que voteront les électeurs, en votant pour l'établissement d'un Bureau de Contrôle dont les membres seront élus par le peuple.

Les électeurs ne peuvent désirer la création d'un Bureau Technique aux lieux et place d'un Bureau de Contrôle. Le Bureau Technique ne peut offrir aucune garantie, car il resterait sous la dépendance entière et exclusive des échevins et n'aurait aucun droit de contrôle.

Ce que nous voulons tous, c'est le partage des responsabilités avec des garanties de contrôle, afin d'en terminer avec le favoritisme et la délapidation des fonds de la Cité.

Votons donc pour l'établissement d'un Bureau de Contrôle et la réduction du nombre des échevins.

LES MANUFACTURIERS CANADIENS EN CONVENTION

L'Association des Manufacturiers Canadiens est actuellement en Convention à Hamilton, Ont.

D'après le rapport du Trésorier, les re-

cettes de toute nature pendant l'année ont été de \$52,250, en augmentation de \$3,422 sur celles de l'année antérieure. Le surplus d'actif de l'Association est de \$16,000.

Le nombre des membres a augmenté de 171 pendant l'année. Il est actuellement de 2,356.

Après le discours traditionnel du Président, ont commencé les travaux des différentes commissions.

Le Conseil Exécutif a été invité par résolution à tenter d'obtenir une réduction des taux d'express, de manière que le taux minimum soit abaissé de 25 à 20 cents.

Dans le rapport du Comité du Tarif il a été fait allusion à une remarque du discours du président lors du dernier banquet que: "l'Association saluerait de tout coeur l'établissement par le gouvernement d'une commission permanente du tarif de douanes, à qui les multiples détails qui entrent dans la question du tarif pourraient être rapportés afin qu'elle les étudie pour se prononcer ensuite."

Le rapporteur, M. Cockshutt après lecture du paragraphe qui précède, demanda que la discussion fût faite en dehors de la présence des représentants de la presse. A la conclusion de la discussion, la presse fut de nouveau admise et le président annonça que l'assemblée s'était prononcée en faveur de l'établissement d'une commission du tarif.

Une résolution proposée par J. F. Ellis, de Toronto, a été votée, condamnant, la partie de l'Acte des Assurances votée à la dernière session, qui impose une taxe sur toutes les assurances faites dans les Compagnies non enregistrées au Canada.

LA PRODUCTION DU SAUMON EN COLOMBIE-ANGLAISE

D'après le "Trade Register" de Seattle, l'empaquetage du saumon de la rivière Columbia en 1909 est inférieur de 93,507 caisses à l'empaquetage de l'année précédente. Voici comment il se répartit:

	Caisses.
Columbia River Packers' Association	65,000
Union Fishermen's Co-Op. Pkg. Co.	24,000
Sanborn Cutting Co.	9,500
A. Booth Packing Co.	8,500
Altoona Packing Co.	10,000
Pillar Rock Packing Co.	8,000
J. G. Megler & Sons	7,000
Tallant Grant Packing Co.	8,000
Warren Packing Co.	19,500
P. J. McGowan & Sons (2)	9,500
Seufert Bros. Co.	22,000

Total 190,500

La production du saumon en conserve de la rivière Columbia atteint 2,365 tonnes, tandis que la production du saumon en entrepôts frigorifiques est la suivante:

	Tierces
Columbia River Packers' Association	1,200
Union Fishermen's Co-Op. Pkg. Co.	1,000
Tallant-Grant Packing Co.	250
Sanborn Cutting Co.	125
Warren Packing Co.	225
S. Schmidt & Co.	600
J. Lindenberger, Inc.	225
Vendysssel Packing Co.	225
Klevenhusen & Co.	450

Total 4,300

Référendum du 20 Septembre.

Votez pour un Bureau de Contrôle et la Réduction du Nombre des Echevins.

L'enquête de la commission royale a démontré qu'il fallait apporter un changement à l'administration des divers départements de l'hôtel de ville.

Le 20 septembre, les citoyens de Montréal seront appelés à se prononcer par un vote à l'effet d'instituer un bureau de contrôle des affaires municipales et de réduire le nombre actuel des échevins.

D'après le projet en question, toute la responsabilité serait centralisée entre les mains d'un corps composé du maire et de quatre commissaires.

La loi instituant le bureau de contrôle de la Cité de Montréal a été passée par la Législature de la Province de Québec, à sa dernière session. Pour que cette loi soit mise en vigueur, il faut qu'elle soit adoptée par la majorité des électeurs de Montréal ayant droit de vote pour la Mairie.

Le devoir de tout bon citoyen est donc de donner son vote en faveur du bureau de contrôle qui mettra fin au favoritisme et à la dilapidation des fonds de la Cité, et en faveur aussi de la diminution du nombre des échevins, diminution qui permettra de mieux rémunérer les services du maire et des échevins, en exigeant de ceux-ci qu'ils consacrent la plus grande partie de leur temps aux affaires de la Cité.

N'oubliez pas la date du 20 SEPTEMBRE.

Votez pour un Bureau de Contrôle et la Réduction du Nombre des Echevins.